

**Séance du 16 mai 2024
Délibération n°2024-27**

L'an deux mille vingt quatre, le 16 mai, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, , Josette POTUS, Louis POMMIER, Jean Christophe PRORIOI, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Monique LAGER et Gilles KACZMAREK.

Procurations : Monique LAGER a donné procuration à Gilles TRONCHON et Gilles KACZMAREK a donné procuration à Jean Christophe PRORIOI.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 7 mai 2024.

Objet : Sollicitation du SDIS sur la mutation foncière ou non de la caserne.

Suite au courrier du 3 mai 2024 du cabinet Dussaud-Pagnon foncier, le CA SDIS 43 demande la position de la commune à propos de la situation juridique des casernes de Haute-Loire.

Le bâtiment de la commune de St Vincent est implanté sur un bien communal et mis à disposition du SDIS 43, il convient donc de régulariser cette situation. Il est proposé :

- Soit une mutation foncière de la caserne au SDIS ;
- Soit la rédaction d'une convention bailleur / locataire entre le SDIS et la commune.

Le Maire sollicite la position du Conseil pour l'une ou l'autre solution.

Après débat, le Conseil choisit de rester propriétaire des bâtiments et de rentrer dans une démarche locataire / bailleur.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à mener les discussions pour l'établissement d'une convention avec le SDIS.


Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 24 MAI 2024
et publication le 24 MAI 2024